



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 29/23 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE MAÇONNERIE POUR LA RÉNOVATION D'UN LOCAL COMMERCIAL- SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu le décret 2022-1683 du 28/12/2022 – seuil de procédure entre 25 000 € HT et <100 000 € HT
- Vu la nécessité de procéder à la rénovation d'un local commercial afin qu'une société puisse intégrer le local, la commune fait appel à une entreprise pour des travaux de maçonnerie,

APPROUVE l'attribution du marché de travaux de maçonnerie pour la rénovation d'un local commercial à l'entreprise AYMENE SEDIRI Maçonnerie Générale représentée par Monsieur AYMENE SEDIRI, en qualité de gérant dont le siège est situé 19 boulevard Ventadouro – ZA de la Gandonne Bât A- 13300 SALON DE PROVENCE.

DIT que la commune règlera la somme de 34 681 € HT soit un montant TTC de 41 617 € à ladite société.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 19 avril 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le 24/04/23  
Et de la publication ou notification le 24/04/23